



# Compte rendu

**Réunion du Comité Syndical  
du 14 .12.2015 - 17h30**

L'An Deux Mil Quinze, le 14 Décembre, à 17h30, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Rabelais de Chinon, sous la présidence de Monsieur P. MASSARD

**Date de convocation du Comité : 02.12.2015**  
**Etaient présents : (cf liste jointe)**  
**Membres en exercice : 77**  
**Membres présents : 48**  
**Membres votants : 48 + 2 procurations**  
**Secrétaire de séance : Mme PESSON Angélique**

### **Approbation du compte rendu du Comité Syndical du 14/09/2015**

Cf. :

- **Bulletin des Délibérations adressé par courriel le 22.09.2015 aux Maires et Présidents de C.C.**
- **Compte rendu adressé par courriel le 22.09.2015 aux Maires, aux Présidents de C.C., aux délégués titulaires et aux délégués suppléants**

⇒ **le compte rendu est approuvé à l'unanimité**

### **Délibération 2015.26 : Optimisation des déchèteries : présentation du scénario à mettre en œuvre dès 2016**

Le Bureau d'études ATLANCE Ingénierie Environnement présente aux élus le diaporama ci-joint.

A l'issue de cette présentation, le Président propose au Comité Syndical de se prononcer sur le scénario proposé par le Bureau d'Etudes ATLANCE Ingénierie Environnement à savoir :

- **Reconstruction des déchèteries :**
  - D'AZAY LE RIDEAU
  - De SAVIGNY EN VERON
  - De L'ILE BOUCHARD
- **Agrandissement des déchèteries :**
  - De NOYANT DE TOURAINE
  - De CHINON
  - De RICHELIEU
  - De CINQ-MARS-LA-PILE
- **Rénovation des déchèteries :**
  - De RIVARENNES
  - De SACHE
  - De LA ROCHE-CLERMAULT
  - De PORTS-SUR-VIENNE

Montant estimatif des travaux : 6 515 000 € HT

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, donne son accord pour engager, dès 2016, les démarches pour la mise en œuvre de ce projet.**

**Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le 17.12.2015**  
**Délibération publiée ou notifiée le 17.12.2015**

## **Délibération 2015.27 : Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale en Indre-et-Loire**

Les services de la Préfecture d'Indre et Loire ont adressé, mi-octobre 2015, dans chaque collectivité un projet de schéma.

Ce schéma, consultable sur le site internet de la Préfecture, est soumis pour avis aux collectivités concernées par les propositions de modification de la situation de la coopération intercommunale existante. Cet avis doit être exprimé dans un délai de deux mois. A défaut d'avis rendu dans ce délai, celui-ci est réputé favorable.

Dans le projet de schéma, il est à souligner que le SMICTOM du CHINONNAIS est inscrit dans la liste des syndicats intercommunaux maintenus au 1er janvier 2020 avec, en observations, « réflexion à mener sur le maintien des compétences sur l'ensemble du territoire »

**Après en avoir délibéré**, le Comité Syndical, à la majorité (1 abstention : Mme S. LAMOUR)

- considère qu'il ne dispose pas de l'ensemble des éléments lui permettant de se prononcer sur le schéma dans son ensemble.
- approuve cependant l'inscription du SMICTOM du CHINONNAIS dans la liste « Syndicats intercommunaux maintenus au 1er janvier 2020 »

### **Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le 17.12.2015 Délibération publiée ou notifiée le 17.12.2015**

Le 1<sup>er</sup> point du délibéré fait suite à l'intervention de Mme LAMOUR S. et de son interrogation sur la décision devant être prise par le Syndicat :

- Soit avis sur le schéma dans sa globalité
- Soit avis uniquement sur la situation du SMICTOM dans ce nouveau projet de schéma (syndicat maintenu au-delà de 2020), avec le risque que la Préfecture prenne en compte ce délibéré comme un avis favorable au schéma dans sa globalité.

## **Délibération 2015.28 : Exploitation des déchèteries du SMICTOM du CHINONNAIS pour la période 2011 – 2015 – M.A.O. 2010.02. - Lot N° 1 : Accueil des usagers, entretien des déchèteries, mise à disposition des bennes et enlèvements des déchets non dangereux**

Passation d'un avenant N° 2 avec la Sté OURRY – à Champdeuil portant sur le réaménagement des horaires des déchèteries et le renforcement des moyens humains sur les plus grosses déchèteries.

### **POUR MEMOIRE**

Le marché en cours pour l'exploitation des déchèteries passé avec Ourry a fait l'objet d'un 1<sup>er</sup> avenant pour le prolonger de 8 mois. La nouvelle échéance est donc le 31 août 2016.

Le montant initial du marché était estimé comme suit :

Année	Lot 1 Rémunération OURRY € HT
2011	916 794
2012	962 821
2013	1 032 478
2014	1 038 992
2015 (prévisions)	1 069 457
<b>TOTAL 5 ans</b>	<b>5 021 056</b>

Ce premier avenant représentait une incidence financière de l'ordre de + 713 000 € HT soit 14,2 % du montant initial du marché.



## **INCIDENCE FINANCIERE – MONTANT DE L'AVENANT**

Concernant les modifications d'horaires, si elles sont adoptées par le Comité Syndical, elles nécessiteront la passation d'un avenant n°2 avec la Sté OURRY, avec une mise en œuvre au 1er mars, soit une durée réelle de 6 mois sur le contrat en cours.

Les coûts supplémentaires par déchèterie sont donc :

AZAY LE RIDEAU	14 397 € HT	
RIVARENNES	694 € HT	
SACHE	694 € HT	
CHINON	14 146 € HT	
SAVIGNY EN VERON	16 623 € HT	
LA ROCHE CLERMAULT (baisse du coût)	2 144 € HT	
CINQ-MARS-LA-PILE	694 € HT	
L'ILE BOUCHARD	2 776 € HT	
NOYANT DE TOURAINE	10 389 € HT	
PORT S/VIENNE	2 078 € HT	
RICHELIEU	2 082 € HT	
<b>Total en € HT</b>	<b>62 429 € HT</b>	<b>soit 1,2 % du montant initial du marché</b>

L'incidence globale des deux avenants est donc de l'ordre de + 775 429 € HT représentant + 15,4 % par rapport au montant initial du marché passé avec la Sté Ourry.

A noter : la commission d'appel d'offres, réunie le 07.12.2015, a émis un avis favorable à ce projet d'avenant n° 2 avec la Sté OURRY

**Après en avoir délibéré**, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité, autorisent et approuvent :

- la passation de l'avenant n° 2 susvisé avec la Sté OURRY - CHAMPDEUIL.
- le Président à signer les avenants et toutes les pièces nécessaires à son exécution.

***Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le 17.12.2015***  
***Délibération publiée ou notifiée le 17.12.2015***

Lors de la présentation de ce point de l'ordre du jour, il est évoqué les surcoûts liés :

- à l'optimisation des déchèteries (environ + 8 € HT par habitant)
- au réaménagement des temps de travail des agents d'accueil et des horaires d'ouverture des déchèteries (+ 1,2 % pour 6 mois par rapport au marché d'exploitation actuellement en vigueur)

Comment seront répercutés ces impacts financiers auprès des usagers ?

M. P. MASSARD précise que le surcoût de l'avenant avec la Sté OURRY est « absorbé » par les réductions des coûts dues aux réductions de tonnages 2015 (par rapport à ceux de 2014) et la mise en place de la filière Eco DDS.

En ce qui concerne les nouveaux investissements, il est évoqué les subventions pouvant être obtenues par rapport à l'ensemble de ces travaux. A ce jour, l'ADEME peut subventionner jusqu'à 30 % du montant des travaux (subvention non prise en compte dans les 8 € par habitant susvisés). Néanmoins, il est difficile de connaître la position de cet organisme lorsque la phase travaux sera réellement lancée (au plus tôt en 2018). En ce qui concerne les possibilités de subventions pouvant être obtenues de la part du Conseil Départemental et du Conseil Régional, elles ne sont pas connues à ce jour et ceci du fait de

transfert très prochainement de la compétence déchets au Conseil Régional. Il convient d'étudier également les éventuelles aides de l'Europe.

La mission de maîtrise d'œuvre qui sera effectuée pour les investissements liés aux déchèteries comprendra un volet financier permettant d'étudier l'étalement des coûts : lissage dans le temps.

### **Délibération 2015.29 : Exploitation des déchèteries du SMICTOM du CHINONNAIS - Accueil des usagers, entretien des déchèteries, mise à disposition des bennes et enlèvements des déchets non dangereux pour la période 01.09.2016 au 31.08.2021**

Le marché actuellement en cours, arrive à son terme le 31.08.2016.

Aussi, il est proposé au Comité Syndical :

- ↓ de lancer un nouvel appel d'offres ouvert pour la période du 01.09.2016 au 31.08.2021 suivant les principales caractéristiques suivantes :
  - Objet du marché et étendue des besoins:
    - Exploitation des 11 déchèteries du SMICTOM du CHINONNAIS
    - l'accueil des usagers,
    - l'entretien des déchèteries,
    - la mise à disposition des bennes pour les gravats, bois, déchets verts, cartons, ferrailles et tout venant
    - le transport de ces déchets vers les exutoires retenus par ailleurs par le SMICTOM
    - la gestion des enlèvements des autres déchets, en lien avec chaque filière concernée
  - Durée du marché : 5 ans à compter du 01.09.2016 ; le marché pourra faire l'objet de deux reconductions d'un an chacune.
  - Un lot unique
- ↓ D'autoriser le Président à signer le marché à intervenir et toutes les pièces nécessaires à son exécution.

#### **PRINCIPALES EVOLUTIONS PAR RAPPORT AU MARCHE EN COURS**

Le cahier des charges est en cours de rédaction, en lien avec le conseil juridique du SMICTOM. Il est néanmoins envisagé les principales évolutions suivantes :

- Prise en compte de la mise œuvre du projet d'optimisation des déchèteries (extensions / reconstructions) : modalité de modification en cours de contrat ;
- Prise en compte du réaménagement des horaires et des renforts ;
- Demande d'un encadrant dédié à temps plein sur le marché ;
- Bennes neuves au démarrage du contrat sur une partie du parc, bennes en bon état (repeintes, sans rouille, non déformées) pour le reste du parc ;
- Suppression du marché, de la fourniture du système de contrôle d'accès : afin de pérenniser le système en place, le SMICTOM prévoira de façon séparée, le renouvellement du matériel, la reprise de la licence et du contrat de maintenance ; l'exploitant aura néanmoins toujours pour mission de veiller à son utilisation effective et à son bon fonctionnement.
- Possibilité de mettre le terrain du SMICTOM situé derrière le centre de tri à disposition de l'exploitant.

Le montant prévisionnel du marché est de l'ordre de 1 260 000 € HT par an, soit 6 300 000 €HT pour 5 ans, et 8 820 000 € HT pour 7 ans

**Après en avoir délibéré**, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- ↓ Autorisent le Président à lancer un marché d'appel d'offres ouvert concernant l'exploitation des déchèteries - Accueil des usagers, entretien des déchèteries, mise à disposition des bennes et

enlèvements des déchets non dangereux pour la période 01.09.2016 au 31.08.2021 (avec possibilité de 2 reconductions possibles d'un an chacune).

- ✚ Autorisent le Président à signer le marché à intervenir et toutes les pièces nécessaires à son exécution.

**Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le 17.12.2015**  
**Délibération publiée ou notifiée le 17.12.2015**

### Délibération 2015.30 : Tarifs 2016 pour les apports extérieurs dans les installations du SMICTOM du CHINONNAIS

Monsieur P. MASSARD propose d'examiner les prix pour les apports de déchets dans les installations du SMICTOM du CHINONNAIS.

#### INCINERATION

	Pour mémoire Tarifs 2015 € HT / t	Proposition 2016 € HT / t + 0,85 % (1)
Apports déchets commerciaux assimilables aux OM	109,14 + 8,21 € de TGAP	110,07 € HT (TGAP 2016 à ajouter)
Déchets Hospitaliers assimilables aux OM	122,90 + 8,21 € de TGAP	123,95 € HT (TGAP 2016 à ajouter)

(1) application hausse du marché « Exploitation de L'UVE » octobre 2014 – Octobre 2015

#### TRI

	Pour mémoire Tarifs 2015 € HT / t	Proposition 2016 € HT / t Maintien coûts 2015
Emballages	276,50	276,50
Journaux	25,00	25,00
Cartons	32,00	32,00

#### Déchèteries : apports des professionnels

##### Pour mémoire - Tarifs 2015

- Maintien des tarifs antérieurs quand les tarifs "marché" sont inférieurs
- Application des tarifs "marché" quand ceux-ci sont supérieurs aux tarifs 2014
- gratuité des cartons

	Gravats € HT / m3	Ferrailles € HT / m3	Cartons € HT / m3	Déchets verts € HT / m3	Tout venant € HT / m3	Bois € HT / m3	Déchets dangereux € HT / kg
Azay le Rideau	16,75	0	0,00	6,75	13,30	8,73	1,11
Chinon	16,75	0	0,00	5,83	14,32	8,73	1,11
Cinq Mars la Pile	16,75	0	0,00	7,21	14,32	-	1,11
L'île Bouchard	11,68	0	0,00	6,53	13,30	9,1	1,11
La Roche Clermault	16,75	0	0,00	5,83	14,32	9,1	1,11
Noyant de Touraine	11,68	0	0,00	7,25	12,57	9,1	1,11
Ports sur Vienne	11,68	0	0,00	7,25	13,30	-	1,11
Richelieu	11,68	0	0,00	6,53	13,30	-	1,11
Rivarennes	16,75	0	0,00	6,75	13,30	-	1,11
Saché	16,75	0	0,00	6,75	12,57	-	1,11
Savigny en Véron	16,75	0	0,00	5,83	14,32	8,73	1,11

### Proposition de tarifs pour 2016

- Maintien des tarifs antérieurs quand les tarifs basés sur ceux du marché d'exploitation sont inférieurs
- Application des tarifs issus du marché d'exploitation quand ceux-ci sont supérieurs aux tarifs 2015
- maintien de la gratuité pour les ferrailles et les cartons

	Gravats	Ferrailles	Cartons	Déchets verts	Tout venant	Bols	Déchets dangereux
	€ HT / m3	€ HT / m3	€ HT / m3	€ HT / m3	€ HT / m3	€ HT / m3	€ HT / kg
<b>Azay le Rideau</b>	16,75	0	0	7,81	13,30	8,86	1,11
<b>Chinon</b>	16,75	0	0	6,20	14,32	8,73	1,11
<b>Cinq Mars la Pile</b>	16,75	0	0	7,81	14,32	-	1,11
<b>L'île Bouchard</b>	11,68	0	0	7,81	13,30	9,10	1,11
<b>La Roche Clermault</b>	16,75	0	0	6,20	14,32	9,10	1,11
<b>Noyant de Touraine</b>	11,68	0	0	7,81	12,57	9,10	1,11
<b>Ports sur Vienne</b>	11,68	0	0	7,81	13,30	-	1,11
<b>Richelleu</b>	11,68	0	0	7,81	13,30	-	1,11
<b>Rivarennes</b>	16,75	0	0	6,75	13,30	-	1,11
<b>Saché</b>	16,75	0	0	8,72	12,57	-	1,11
<b>Savigny en Véron</b>	16,75	0	0	5,83	14,32	8,73	1,11

*les tarifs en augmentation apparaissent en rouge*

**Après en avoir délibéré**, les membres du Comité Syndical approuvent, à l'unanimité, l'ensemble des propositions susvisées.

**Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le 17.12.2015**  
**Délibération publiée ou notifiée le 17.12.2015**

## 1) Questions et informations diverses

**📌 Fourniture et installation de la signalétique et signalisation, ainsi que les garde-corps pour les déchèteries du SMICTOM du CHINONNAIS : Avancement des travaux**

Pour le lot « garde-corps », les travaux ont démarré fin octobre 2015 et s'étaleront jusqu'à fin janvier 2016.

La Sté attributaire du lot, la Sté SZYMANSKI, effectue un travail de qualité.

Pour le lot « Signalétique », Mme A. CADEAU explique les difficultés rencontrées avec l'attributaire du marché, la Sté SELF SIGNAL depuis le début du marché. Normalement la livraison de panneaux aura lieu mercredi prochain et installation dans les jours suivants sur 3 sites. Début 2016, l'installation de la signalétique sera calée sur les travaux de garde-corps.

En ce qui concerne les réclamations qui peuvent être faites de la part des usagers par rapport à l'installation des garde-corps, M. P. MASSARD insiste sur l'argumentaire à développer :

- 📌 Le SMICTOM n'avait pas le choix quant à la pose des gardes corps : contrainte réglementaire
- 📌 Le SMICTOM a fait au mieux pour limiter la gêne engendrée par ces nouveaux équipements (tablettes plus basses et plus larges)

**📌 Journal du tri n° 38 – Hiver 2015**

Distribution dans les boîtes à lettres cette semaine.

En cas de non distribution, Mme A. CADEAU demande aux élus d'en informer les services du SMICTOM pour pouvoir faire les démarches auprès de la Poste.

**📌 Résultat du marché 2015.08 « Mise à disposition des contenants, transport et traitement des déchets dangereux hors filière Eco DDS, des déchèteries du SMICTOM du CHINONNAIS pour l'année 2016 »**

6 offres ont été reçues. Les 3 candidats les mieux placés ont été auditionnés. Au final, la Sté attributaire du marché est la Sté BS Environnement – TOURS.



Cette Sté n'était pas la moins-disante, mais elle est le prestataire du SMICTOM actuellement en place pour les déchets dangereux et effectue un travail de qualité. D'autre part, elle est également le prestataire de l'éco-organisme Eco-DDS ce qui lui a permis de remettre une offre de qualité.  
Montant du marché : 25 638,60 € HT

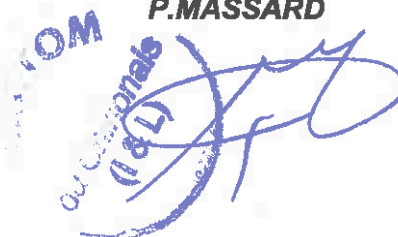
---

**Récapitulatif de la séance**

<b>N° 2015.26</b>	<b><i>Optimisation des déchèteries : présentation du scénario à mettre en œuvre dès 2016</i></b>
<b>N° 2015.27</b>	<b><i>Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale en Indre-et-Loire</i></b>
<b>N° 2015.28</b>	<b><i>Exploitation des déchèteries du SMICTOM du CHINONNAIS pour la période 2011 – 2015 – M.A.O. 2010.02. - Lot N° 1 : Accueil des usagers, entretien des déchèteries, mise à disposition des bennes et enlèvements des déchets non dangereux</i></b>
<b>N° 2015.29</b>	<b><i>Exploitation des déchèteries du SMICTOM du CHINONNAIS - Accueil des usagers, entretien des déchèteries, mise à disposition des bennes et enlèvements des déchets non dangereux pour la période 01.09.2016 au 31.08.2021</i></b>
<b>N° 2015.30</b>	<b><i>Tarifs 2016 pour les apports extérieurs dans les installations du SMICTOM du CHINONNAIS</i></b>

Séance levée à 19H40

**Le Président  
P.MASSARD**



**LISTE DES DELEGUES PRESENTS A LA REUNION DU COMITE SYNDICAL du 14.12.2015 - 17H30**

Communes	Nom du délégué
ANCHE (C.C. du Bouchardais)	M. ROUX Claude
ANTOGNY LE TILLAC (C.C. de Ste Maure de Touraine)	M. DABILLY Patrice
ASSAY (C.C. du Pays de RICHELIEU)	Mme MANGIN Ghislaine
AVOINE (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. REMMERIE Bernard
AVON LES ROCHES (C.C. du Bouchardais)	Absents
AZAY LE RIDEAU (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	Mme COUVREUX Jocelyne.
BEAUMONT EN VERON (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Absents Excusés
BRASLOU (C.C. du Pays de RICHELIEU)	Absents
BRAYE SOUS FAYE (C.C. du Pays de RICHELIEU)	M. BERTON Philippe
BREHEMONT (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	M. WAGNER Norbert
BRIZAY (C.C. du Bouchardais)	Absents
CANDES ST-MARTIN (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Absents
CHAMPIGNY S/ VEUDE (C.C. du Pays de RICHELIEU)	Mme RONFAUT Jeanne
LA CHAPELLE AUX N. (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	M. MASSARD Philippe
CHAVEIGNES (C.C. du Pays de RICHELIEU)	Absents Excusés
CHEILLE (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	M. JAVELOT Daniel
CHEZELLES (C.C. du Bouchardais)	Mme FABIGNON Tessa
CHINON (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. DUPONT Jean Luc → procuration donnée à M. GUILLARD Philippe (Chinon)
CHINON (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. GUILLARD Philippe
CHINON (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Absents
CINAIS (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. MORIN Claude
CINQ MARS LA PILE (C.C. Touraine Nord-Ouest)	Absents Excusés
COURCOUE (C.C. du Pays de Richelieu)	Absents
COUZIERS (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. SALLARD Raynald
CRAVANT LES COTEAUX (C.C. du Bouchardais)	M. FOUSSARD Guy
CRISSAY SUR MANSE (C.C. du Bouchardais)	Absents Excusés
CROUZILLES (C.C. du Bouchardais)	Absents
FAYE LA VINEUSE (C.C. du Pays de Richelieu)	M. MONDRAGON Christian
HUISMES (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Mme LAMOUR Sarah
L'ILE BOUCHARD (C.C. du Bouchardais)	Mme SIMON Christine
JAULNAY (C.C. du Pays de Richelieu)	Mme GAUTIER Carole
LANGEAIS (C.C. Touraine Nord-Ouest)	M. BAUDRIER Christophe
LEMERE (C.C. du Pays de RICHELIEU)	Mme TERRIEN Sylviane
LERNE (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Absents
LIGNIERES DE T. (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	Mme GALLAUD Chantal
LIGRE (C.C. du Pays de RICHELIEU)	M. BRUNET Michel
LUZE (C.C. du Pays de RICHELIEU)	Absents
MAILLE (C.C. de Ste Maure de Touraine)	M. CHAMPIGNY Joël
MARCAY (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Mme GIRON Virginie
MARCILLY SUR VIENNE (C.C. de Ste Maure de Touraine)	M. MAURICE Claudy
MARIGNY MARMANDE (C.C. du Pays de Richelieu)	Absents
MAZIERES DE TOURAINE (C.C. Touraine Nord-Ouest)	M. DOUTRE Enrique
NEUIL (C.C. de Ste Maure de Touraine)	M. DOMENGER Jean-Paul
NOUATRE (C.C. de St Maure de Touraine)	Absents
NOYANT DE TOURAINE (C.C. de Ste Maure de Touraine)	Absents
PANZOULT (C.C. du Bouchardais)	Absents
PARCAY SUR VIENNE (C.C. du Bouchardais)	Mme VERRINE Evelyne
PONT DE RUAN (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	M. GELE Stéphane
PORTS SUR VIENNE (C.C. de Ste Maure de Touraine)	Mme SUTEAU Claudine
POUZAY (C.C. de Ste Maure de Touraine)	Mme PESSON Angélique
PUSSIGNY (C.C. de Ste Maure de Touraine)	M. GAUDIN Franck
RAZINES (C.C. du Pays de Richelieu)	Absents Excusés
RICHELIEU (C.C. de Richelieu)	Absents
RIGNY USSE (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	M. BOUGEARD Sébastien
RILLY SUR VIENNE (C.C. du Bouchardais)	Absents
RIVARENNES (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	M. BAZIN Gérard
RIVIERE (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Absents
LA ROCHE CLERMAULT (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Mme RAIMBAULT Cécile
SACHE (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	Absents
ST BENOIT LA FORET (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Absents
STE CATHERINE DE FIERBOIS (C.C. de Ste Maure de Touraine)	Absents
ST EPAIN (C.C. de Ste Maure de Touraine)	Mme RICARD Bénédicte
ST GERMAIN SUR VIENNE (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Mme ALBERT Maryvonne
STE MAURE DE TOURAINE (C.C. de Ste Maure de Touraine)	M. ANDREANI Jean-Pierre

M. RICHARD Michel

SAVIGNY EN VERON (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. CHAUVELIN Laurent
SAZILLY(C.C. du Bouchardais)	Mme BEUN Ghislaine
SEULLY (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. MARTIN Alain
TAVANT (C.C. du Bouchardais)	M. CORDONNIER Jean
THENEUIL (C.C. du Bouchardais)	M. MOREAU Yves
THILOUZE (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	M. JUZEAU Patrice
THIZAY (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. ARRONDEAU Claude
La TOUR ST GELIN (C.C. du Pays de Richelieu)	M. DOLATA Bernard →procuration donnée à M. MASSARD Philippe (La Chapelle Aux Naux)
TROGUES (C.C. du Bouchardais)	Mme VOISINET Yolande
VALLERES (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	Absents
VERNEUIL LE CHATEAU (C.C. du Pays de Richelieu)	Absents Excusés
VILLAINES LES R. (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	M. BRUYANT François
VILLEPERDUE (C.C. de Ste Maure de Touraine)	Absents Excusés

**Assistent également**

**Services SMICTOM du CH :**

- \* Mme S. DE JONCKEERE
- \* Mme I. JOUSSELIN
- \* Mme A. CADEAU
- \* Mme S. DAUCE
- \*

**Absents Excusés**

Mme CHEMINOT C. – Receveur, T.P. CHINON

**Nombre de membres en exercice : 77**

**Membres présents : 48**

**Membres votants : 48+2 procurations**

**Secrétaire de séance : Mme PESSON Angélique**



Mathieu JACOB – Responsable d'Agence



- 1/ Rappels et prérequis**
- 2/ Sites agrandis et réhabilités**
- 3/ Sites nouveaux**
- 4/ Sites de proximité conservés**
- 5/ Synthèse**



# I. RAPPELS

---



## ❖ Enjeux de l'étude

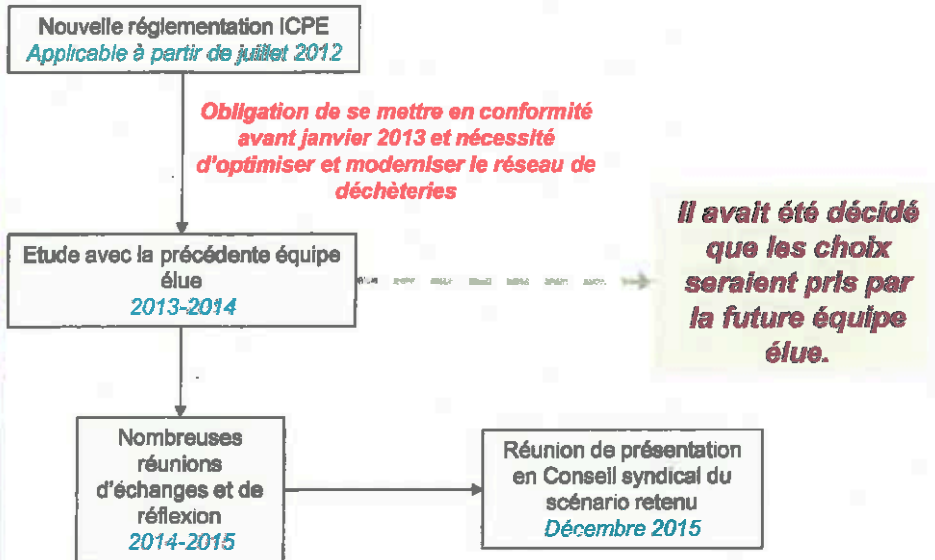
- ✓ Modification de la réglementation ICPE fin 2012 ⇒ obligation de mise en conformité sur la sécurité et l'accès notamment.
- ✓ Apparition de nombreux nouveaux flux à trier ⇒ nécessité d'agrandir et moderniser les sites pour les accueillir.
- ✓ Problématique des vols et incivilités ⇒ occasion de doter les sites de système de surveillance et de protection.



Audits et études de solutions pour le respect de la réglementation et la modernisation des déchèteries et de leur fonctionnement sur le territoire du SMICTOM Chinonais.

---

❖ **Rappel du travail effectué**



**Un socle solide d'étude a été réalisé permettant d'aboutir au scénario final présenté par la suite**

- ✓ 3 scénarios avaient été proposés.
- ✓ Un temps de réflexion a été nécessaire pour le SMICTOM, pour le choix des terrains potentiels, pour le type de déchèterie à implanter.



- ✓ 3 nouveaux sites.
- ✓ 4 sites agrandis et réhabilités.
- ✓ 4 sites conservés à minima : service de proximité.



### ❖ Prérequis pour le scénario final

- ✓ Mise en place de contrôle d'accès avec barrière sur les sites dès lors que cela est possible et avec une voie d'attente en amont.
- ✓ Limitation au maximum des marches arrières des collecteurs sur les sites ou sécurisation.
- ✓ Mise en place de quais supplémentaires pour l'accueil du bois notamment sur les sites de Cinq Mars la Pile et Richelieu via la réserve de foncier disponible.
- ✓ Pour les nouveaux sites et les réhabilités, la collecte des déchets verts et gravats en plateforme quand cela est possible, avec expédition des déchets verts tous les 2 jours.
- ✓ Réalisation de nouvelles déchèteries sur un nouveau terrain sur les communes de Savigny en Véron, Azay le Rideau, l'île Bouchard-Crouzilles.
- ✓ Refonte avec extension des déchèteries sur les communes de Noyant de Touraine, Chinon.
- ✓ Conservation des sites de Saché, Ports sur Vienne, Rivarenes et La Roche Clermault avec mise aux normes minimales et suppression des DDS et DEEE.

## II. SITES AGRANDIS ET REHABILITES

❖ 4 sites concernés

Dechetterie	Surface terrain	Tonnage déchets verts	Surface plateforme DV	Tonnage gravats	Surface plateforme gravats	PAV	Caisiers	Quais	Bâtimens
Chinon	8000 m <sup>2</sup>	1355 T	300 m <sup>2</sup>	894 T	200 m <sup>2</sup>	Verre Papiers	Déchets verts Gravats	1 carton	DDS
								1 métaux	D3E
								2 tout-venant	Réemploi Gardien
								1 mobilier 3 évolutifs	Local technique Huiles
Noyant	7100 m <sup>2</sup>	1019 T	300 m <sup>2</sup>	868 T	200 m <sup>2</sup>	Verre Papiers	Déchets verts Gravats	1 carton	DDS
								1 métaux	D3E
								1 bois	Réemploi Gardien
								2 tout-venant	Local technique Huiles
								1 mobilier 3 évolutifs	



Chinon

Noyant de Touraine



- Legende**
- Pluvial
  - bordure
  - Clôture
  - Contour
  - Caisson\_secours
  - Caissons
  - Plateforme\_DV
  - voleie\_lourde
  - voleie\_Mg&rs
  - locaux
  - bassin
  - espaceverts

Chinon

Noyant de Touraine

971 500 €

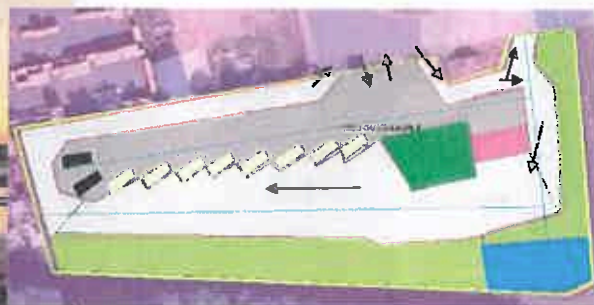
989 761 €



Déchets	Surface terrain	Tonnage déchets verts	Surface plateforme DV	Tonnage gravats	Surface plateforme gravats	RAV	Caisiers	Quais	Bâtiments
Richelieu	6250 m <sup>2</sup>	584 T	250 m <sup>2</sup>	715 T	200 m <sup>2</sup>	Verre	Déchets verts	1 carton	DDS
						Papiers	Gravats	1 métaux	D3E
								1 bois	Réemploi
								2 tout-venant	Gardien
								1 mobilier	Local technique
		2 évolutifs	Huiles						
Cinq	4450 m <sup>2</sup>	513 T	250 m <sup>2</sup>	497 T			Déchets verts	1 carton	DDS
								1 métaux	D3E
								1 bois	Réemploi
								1 gravats	Gardien
								2 tout-venant	Local technique
		1 mobilier	Huiles						
		1 évolutif							

Cinq Mars la Pile

Richelieu



Legende

- Plantel
- bordure
- Cloture
- Contour
- Caisson\_accours
- Caissons
- Plateforme\_DV
- voile\_lourde
- voile\_legere
- locaux
- basin
- espaceverts



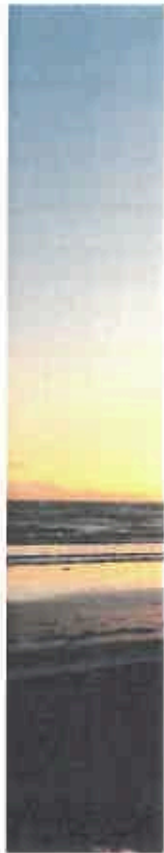
Cinq Mars la Pile

Richelieu

## III. SITES NOUVEAUX

### ❖ 3 sites concernés

Déchets	Surface terrain	Tonnage déchets verts	Surface plateforme DV	Tonnage gravats	Surface plateforme gravats	PAV	Caisiers	Quais	Bâtiments
I. Bouillottes	8000 m <sup>2</sup>	1059 T	300 m <sup>2</sup>	848 T	200 m <sup>2</sup>	Verre Papiers	Déchets verts Gravats	1 carton 1 métaux 1 bois 2 tout-venant 1 mobilier 3 évolutifs	DDS D3E Réemploi Gardiens Local technique Huiles
II. Bouillottes	8000 m <sup>2</sup>	633 T	250 m <sup>2</sup>	658 T	200 m <sup>2</sup>	Verre Papiers	Déchets verts Gravats	1 carton 1 métaux 1 bois 2 tout-venant 1 mobilier 3 évolutifs	DDS D3E Réemploi Gardiens Local technique Huiles
Voies	8000 m <sup>2</sup>	614 T	250 m <sup>2</sup>	562 T	150 m <sup>2</sup>	Verre Papiers	Déchets verts Gravats	1 carton 1 métaux 1 bois 2 tout-venant 1 mobilier 3 évolutifs	DDS D3E Réemploi Gardiens Local technique Huiles



**Savigny en Véron / Azay le Rideau**

**Ile Bouchard-Crouzilles**



**Legende**

- Pluviel
- barakue
- Cloakue
- Contour
- Classeon\_escours
- Classeons
- Plateforme\_DV
- voerie\_ourde
- voerie\_égère
- locaux
- beasin
- especeverts

✓ Possible que le prix de Savigny et Azay descendent au niveau de Crouzilles en fonction de la forme du terrain.

	Savigny	Azay	Crouzilles	
Investissement HT	991 500 €	980 500 €	926 485 €	5



**IV. SITES DE PROXIMITES  
CONSERVES**

❖ 4 sites concernés

	Port sur Vienne	Saché	La Roche Clermault	Rivarennnes
Déchets verts	1 caisson	1 caisson	1 caisson	1 caisson
Cartons	1 caisson	1 caisson	1 caisson	1 caisson
Gravats	1 caisson	1 caisson	1 caisson	1 caisson
Mécaniques	1 caisson	1 caisson	1 caisson	1 caisson
Tout-Venant	1 caisson	2 caissons	1 caisson	1 caisson
Verre	Colonne aérienne	Colonne aérienne	Colonne aérienne	
JRM	Colonne aérienne	Colonne aérienne	Colonne aérienne	
Flux mineurs	Local existant	Local existant	Local existant	Local existant

Obligation de collecter en dehors des heures d'ouverture  
Absence de collecte des DDS/DEEE sur ces sites.

	Port sur Vienne	Saché	La Roche Clermault	Rivarennnes
Investissement ICPE III	13 199 €	11 591 €	23 567 €	9 719 €

✓ Pour tous les sites, nouveaux, réhabilités ou conservés il y aura des surcouts de fonctionnement relatifs à la réglementation ICPE voire pour l'atteinte de niveaux qualitatifs de l'ADEME.

✓ Pour les sites avec casiers, il y aura un cout de rechargement des déchets verts et gravats en supplément, mais cela permettra d'apporter un service adapté à l'usager (vidage simplifié pour 2/3 des tonnages) et de faciliter l'exploitation pour le SMICTOM.



## V. SYNTHÈSE

	Investissement HT			Fonctionnement HT			
	Obligatoire, contrôle d'accès et ICPE	N1	N2	Obligatoire, contrôle d'accès et ICPE	Rechargement déchets lients et gravats	N1	N2
Chinon	991 500 €			11 357 €	18 020 €	1 050 €	6 977 €
Saigy	991 500 €			11 357 €	14 830 €	1 050 €	6 977 €
Ile Bouchard	926 485 €			11 357 €	9 620 €	1 050 €	6 977 €
Noyant	989 761 €			11 357 €	14 530 €	1 050 €	6 977 €
Azay	980 500 €			11 357 €	8 950 €	1 050 €	6 977 €
Richelieu	681 022 €			11 357 €	9 415 €	1 050 €	6 977 €
Cinq	705 788 €			11 357 €	7 615 €	1 050 €	6 977 €
Rivrennes	9 719 €	6 654 €	19 476 €	8 676 €		1 090 €	6 977 €
Pots sur Vienne	13 199 €	25 824 €	19 476 €	8 676 €		1 050 €	6 977 €
Sache	11 591 €	67 194 €	36 522 €	10 676 €		1 050 €	6 977 €
La Roche Clémault	23 567 €	6 804 €	7 476 €	8 676 €		1 090 €	6 977 €
<b>Total</b>	<b>6 321 573 €</b>	<b>109 470 €</b>	<b>90 576 €</b>	<b>149 315 €</b>	<b>69 987 €</b>	<b>11 650 €</b>	<b>76 777 €</b>
Accueil en plateforme	401 647 €	7 032 €	8 036 €	116 265 €	62 057 €	11 650 €	76 777 €
Coût par habitant par an	8,75 €	0,16 €	0,97 €	1,51 €	1,12 €	0,16 €	1,04 €

**Impact par an pour les habitants:**

Coût obligatoire (inclus rechargement)	8,39 €/hab
Coût obligatoire+Niveau 1	8,64 €/hab
Coût obligatoire+Niveau 1+Niveau 2	9,75 €/hab

**8,39 €/hab du fait d'une conservation de tous les sites, d'un agrandissement de Cinq Mars la Pile et Richelieu, de l'accueil en plateforme avec les contraintes associées.**

Scénario final	Travaux																											
	2018				2019				2020				2021				2022				2023							
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4				
Chinon																												
Saizay																												
Be-Bouchard																												
Nezant																												
Azey																												
Le-Chinon																												
Stod																												
Ravennes																												
Bords-sur-Vienne																												
Saizay																												
La-Rochelle-Clermault																												

Travaux

**Planning potentiel réalisable mais dépendant des moyens financiers mobilisables par le SMICTOM du Chinonais. Etalement des travaux sur 5 ans.**



